

PRAYERS

Mr. Lang, seconded by Mr. Macdonald (Rosedale), by leave of the House, introduced Bill C-34, An Act to amend the Canadian Wheat Board Act respecting the establishment of marketing plans and to amend the Western Grain Stabilization Act in consequence thereof, which was read the first time and ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 62 (2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to amend the Canadian Wheat Board Act respecting the establishment of marketing plans and to amend the Western Grain Stabilization Act in consequence thereof".

Mr. Macdonald (Rosedale), a Member of the Queen's Privy Council, from his place in the House, stated that an agreement could not be reached under the provisions of Standing Order 75A or 75B with respect to an allocation of time to the Committee of the Whole Stage of Bill C-22, An Act to amend the statute law relating to income tax, and, under the provisions of Standing Order 75C, gave notice of his intention to move a motion at the next sitting of the House that eight further hours be allotted for the consideration and disposal of proceedings on that stage of that Bill.

The House resumed debate on the motion of Mr. Macdonald (Rosedale), seconded by Mr. Roberts,—That Bill C-21, An Act to amend the Excise Tax Act, be now read a second time and referred to a Committee of the Whole.

After further debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time, considered in Committee of the Whole, reported without amendment, concurred in at the report stage and, by unanimous consent, read the third time and passed.

[By unanimous consent, at 3.54 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

(Public Bills)

Orders numbered 12 and 13, having been called, were allowed to stand at the request of the government.

The Order being read for the second reading and reference to the Standing Committee on Privileges and Elections of Bill C-214, An Act to register lobbyists;

PRIÈRE

M. Lang, appuyé par M. Macdonald (Rosedale), dépose, avec la permission de la Chambre, le Bill C-34, Loi visant à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé par la création de plans de commercialisation et à modifier, en conséquence, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, qui est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé en conformité des dispositions du paragraphe (2) de l'article 62 du Règlement, au sujet du bill précité, se lit ainsi:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi visant à modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé par la création de plans de commercialisation et à modifier, en conséquence, la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest».

De son siège à la Chambre, M. Macdonald (Rosedale), membre du Conseil privé de la Reine, déclare qu'il n'a pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions de l'article 75A ou 75B du Règlement, relativement à l'attribution d'une période de temps à l'étape du Comité plénier du Bill C-22, Loi modifiant le droit fiscal, et donne avis de son intention de proposer, à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions de l'article 75C du Règlement, une motion n'attribuant pas plus de huit heures supplémentaires à cette étape du Bill et aux décisions requises pour disposer de cette étape.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Roberts,—Que le Bill C-21, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité plénier.

Après plus ample débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce bill est lu une deuxième fois, étudié en Comité plénier, rapporté sans amendement, agréé à l'étape du rapport et, du consentement unanime, lu une troisième fois et adopté.

(Du consentement unanime, à 3 h. 54 de l'après-midi, appel des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres numéros 12 et 13, ayant été appelés, sont réservés à la demande du gouvernement.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des privilèges et élections du Bill C-214, Loi prévoyant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires.